

DECISION N° 2023/011

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : **Logiciel de gestion électronique des documents.**

Le Maire de Lévig-nac-Sur-Save,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022-31 en date du 15 juin 2022 ;

Vu la proposition présentée par la société Novapage, sise à Toulouse, pour la mise à disposition d'un applicatif « Zeendoc » de gestion électronique des documents, sur une durée de cinq ans, pour le montant mensuel de 193 € H.T., soit un total de 11 580.00 € sur cinq ans ;

Considérant que la solution proposée représente un progrès dans la gestion quotidienne des documents, facilitant ainsi le bon fonctionnement des services ;

DECIDE

Article 1^{er} : De valider la proposition présentée par la société Novapage, sise à Toulouse, pour la mise à disposition d'un applicatif « Zeendoc » de gestion électronique des documents, sur une durée de cinq ans, pour le montant mensuel de 193 € H.T., soit un total de 11 580.00 € sur cinq ans.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale de Grenade sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de mettre en œuvre la présente décision.

Fait à Lévig-nac Sur Save,

Le 8 décembre 2023,

Le Maire

✓



Stéphane CHARPENTIER

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 031-213102973-20231208-DM2023_011-AU

